

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karolyne Normand

<https://www.cadre21.org/membres/ae40b0f576136ef3ead8b911>

Date d'obtention : 2023-11-28 13:49:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une approche où la bienveillance est au premier plan. C'est une méthode qui favorise l'objectivité face une situation de sextage. En suivant les étapes, on évite les actions ou paroles qui pourraient nuire aux élèves et à l'enquête malgré notre bonne foi lors des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus efficaces en suivant le protocole. Je serai plus confiante pour la prise en charge de la situation suite à mon intervention puisque les rôles de chacun seront plus clairs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mes interventions resteront bienveillantes auprès de tous les acteurs de la situation de sextage. Il sera également important de ne pas consulter le contenu des téléphones cellulaires.